



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTE RENDU CSE RÉSEAU F3 EXTRAORDINAIRE - 27 mai 2024

Dérogations horaires pour les JO et JO paralympiques

Les JO arrivent à grand pas. Les élus du CSE ont été consultés sur les dépassements des horaires légaux et conventionnels des salariés sur l'activité.

Sur le dispositif.

France Télévisions disposera de plateaux au Trocadéro, au parc de La Villette (zone "club sport") et dans le hall du Siège de FTV (en cours d'aménagement). Les enregistrements seront gérés par un car (UHD) et 2 régies du Siège.

Plusieurs équipes en région sont accréditées pour couvrir les épreuves hors sites parisiens.

Quatre monteuses dédiés aux régions sont prévus, mais en cas « d'embouteillage », les équipes en région pourront compter sur les monteuses de leur antenne. Les élus alertent la direction sur le fait que certaines d'entre-elles seront en mode "JT communs" donc avec des ressources humaines très limitées.

En fonction des difficultés de transport et des obligations réglementaires, les salariés du siège pourraient être invités à télétravailler, tout en restant dans le cadre des dispositions de l'accord Télétravail.

MAI 2024

Sur les plannings présentés.

Les plannings nous sont présentés avec des volumes horaires pouvant atteindre les 60 heures par semaine.

Au sujet des horaires, FTV n'a pas engagé de dispositions telles que le permettait un décret de loi abrogeant tous les temps de repos pendant les JO. Ainsi, certains salariés peuvent avoir de grandes amplitudes horaires quotidiennes mais avec 2 jours de repos hebdomadaires ou un rythme basé sur des prises d'horaires "classiques" (9h/19h ou 16h/24h) mais avec un seul jour de repos dans la semaine. Les élus ont toutefois demandé que sur 15 jours, les séquences sans repos atteignent le moins souvent possible les 10 jours.

Les élus Cfdt ont insisté sur les conditions de travail des équipes, en s'assurant d'une part que les dispositifs de sécurité soient à la hauteur du contexte à "haut-risque" et d'autre part que les temps de repos évitent qu'elles ne s'épuisent. Sans compter que pour se déplacer entre le siège de FTV et les différents sites Olympiques parisiens, ce ne sera pas une mince affaire !

Pour la Cfdt, s'il est compréhensible d'observer un pic d'activité pouvant conduire à un recours important aux heures supplémentaires, il est nécessaire que les salariés concernés puissent arriver sur l'opération sans avoir déjà effectué des semaines très chargées (par exemple enchaînement d'une opération exceptionnelle suivie des JO).

De la même manière, les élus Cfdt ont demandé la planification de semaines allégées à la suite des JO, par la pose de repos compensateurs. Il s'agit de respecter l'obligation de ne pas dépasser 44 heures sur 12 semaines consécutives. La direction s'est engagée à prendre en compte les heures supplémentaires, elles seront payées ou récupérées.

Sur les dispositifs de sécurité des salariés.

Pour la Cfdt, il semble important de garantir aux salariés un niveau de sécurité important y compris lors des déplacements jusqu'à leur hôtel. Pour la Direction, cette question est prise au plus haut niveau de l'entreprise en lien avec la préfecture de Police et le Comité Olympique.

Sur la pris en compte des frais sur les sites exposés.

Au regard du plafond présenté par la direction 500 € la chambre et 40€ le repas, les élus Cfdt ont questionné la direction sur le problème des avances de frais. Il s'agit de ne pas mettre les salariés ne disposant pas de la carte "Corporate" en difficulté (et notamment les salariés sous CDD) qui ne seraient pas logés - directement par la Fabrique ou le service des sports.

Suite à cette saisine, la Direction nous a informés par mail que des avances pourront être effectuées.

Enfin, les élus sont inquiets de la réduction des JTR à 20 mn devant présenter l'actu nationale et internationale en 7 mn dans le 12/13 et dans le 19/20. La Direction répond qu'en cas de forte actualité régionale, les 20 mn pourront y être consacrées. Toutefois, l'arbitrage éditorial créera des frustrations en cas de concomitance d'évènements régionaux et nationaux/internationaux.

MAI 2024

ICI 12/13 20'	ICI 19/20 20'	Actualité régionale forte ICI 12/13 et/ou 19/20 20'
Actu Région 13'	Actu Région 13'	Actu Région 20'
Module national 7' Sujet 1 2'	Module national 7' Sujet JO	
Sujet 2 2'30	Module 5' Tour de l'actu nationale et internationale	
Sujet 3 2'30		

Les élus Cfdt ont donc voté un avis avec des réserves qui sera transmis à l'Inspection du Travail **à Lire [ICI](#)**.



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**